

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2023

CRÉATION D'UNE AIDE UNIVERSELLE D'URGENCE POUR LES VICTIMES DE
VIOLENCES CONJUGALES - (N° 617)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 64

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 2 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par coordination avec l'amendement proposé à l'article premier, il est proposé de supprimer cet article et d'inclure dès le vote de la loi les caisses de mutualité sociale agricole dans le dispositif.